

MH

Le vingt six aout mil neuf cent quarante et un,
Convocation du Conseil Municipal pour le trente aout mil
neuf cent quarante et un, à quinze heures à la Mairie d'Orsay.
en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les
questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Maurice

Réunion du 30 Aout 1941

Le trente aout mil neuf cent quarante et un, quinze heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence, de Monsieur Benin, Maire.

Etaient présents - M. Benin, Maire, Montanglant, Demouchy adjoints, Beix, Chaumont, Delbes, Guillemand, Guf. Hennegrasse, Jacquet, Lagrave, Lamberte, Leroux, Plessis, Mme Boule. Absents, Excusés : M. M. Salos, Buart, Dupré, Dr Cixier.

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Hennegrasse, lequel donna lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion présenté par le Receveur municipal pour l'exercice 1940, s'établissant ainsi :

Recettes	1.593.270.40
Dépenses	1.146.709.16
Excédent	446.561.24
Excédent exercice 1939	156.346.19
En caisse au 31 Mars 1941	602.847.41

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des Recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1940.

Après ce compte rendu, M. Leroux, Maire en exercice en 1940, se retire de la salle des séances.

Monsieur BENIN, nouveau Maire, reste président de séance.

Le Conseil, procédant au règlement définitif du budget de 1940 propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES -

Les recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1940, évaluées par le budget à I.738.777 frs 51 ont dû s'élèver, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de I.778.908.82 de laquelle somme il convient de déduire pour les restes à recouvrer justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte 20.292.25 Au moyen de quoi, la recette de 1940, demeure définitivement fixée à la somme de I.749.616.57

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1940, s'élèvent à I.646.092.25 il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 165.293.88 total des dépenses présumées I.811.388.13

Compte de gestion du Receveur pour 1940

6 Septembre 1941

Compte administratif de l'exercice 1940

6 Septembre 1941

de cette somme il faut déduire :
 Crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses, ci 308.701.63
 dépenses faites, mais non ordonnancées }
 ayant le 15 Mars 1941 355.915.34 } 646.616.97
 au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1940 sont définitivement fixées à I.146.769.16
 Les recettes de toute nature étant de .I.749.516.57..
 les dépenses, de I.146/769.16
 il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de 602.847.41
 laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1941.
 Toutes les opérations de l'exercice 1940 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Compte de gestion,
Compte administratif et
budget supplémentaire
du bureau de Bien-
faisance 6 Septembre

Budget supplémentaire
du Service vicinal 1941

6 Septembre

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le receveur pour le bureau de Bienfaisance ainsi que le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 1940.

Le Conseil approuve également le projet de budget supplémentaire de l'exercice 1941 présenté par la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Le Conseil, vu le budget approuvé pour l'année courante et le compte rendu, tant par le Maire que par le Receveur municipal, des Recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux ordinaires de cet exercice est de 142.521.32

Délibéré, Le reliquat de l'exercice 1940 sera employé conformément aux propositions de l'ingénieur vicinal.

Les Recettes et crédits supplémentaires non prevus au budget de 1941 seront inscrits aux chapitres additionnels du budget, conformément aux mêmes propositions.

Décide d'annuler la somme de 1f. 18s. correspondant à des dettes anciennes et s'engage à effectuer sur fonds libres le remboursement de celles-ci au cas où elles viendraient à être reclamées par leurs bénéficiaires.

Le Conseil procède à la discussion des chapitres additionnels au budget communal de 1941.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'association syndicale autorisé les 2 Gares, sollicitant l'avance par la Caisse municipale, de la somme de 1f. 366 francs, représentant les annuités 1939 et 1940 de la subvention reversable à l'association syndicale et provenant de M. Lorin pour réfection du Chemin rural N° 15.

M. Lorin est décédé et la succession verse la redemande par acompte.

Afin de permettre à l'association de faire face à ses engagements vis à vis de la Caisse départementale de crédit, le Conseil accepte à l'unanimité, de faire l'avance des annuités, dont le montant est inscrit au budget supplémentaire; également pour l'annuité de 1941

Augmentation de traitement
du personnel communal

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le préfet en date du 1 juillet 1941, concernant les augmentations de traitement à compter

du 1^{er} juillet 1941.

Cette augmentation est égale à la majoration de l'indemnité de résidence des fonctionnaires de l'Etat, dans la commune, soit 125 francs par mois, et une indemnité, mensuelle de 75 francs.
Mais l'ensemble ne peut être supérieur à 20% du salaire.

Le Conseil vote les crédits nécessaires à ces augmentations, ce qui établit ainsi la situation du personnel communal.

Mme Guillemand, secrétaire de Mairie, depuis le 1 ^{er} avril 1936.	1.612 ^f .50 + 200
Mme Dufre dactylographe, depuis le 1 ^{er} janvier 1941	742 ^f .50 + 148 ^f .50
M. Nedelec, aspirateur, depuis le 1 ^{er} juillet 1937	1.202... + 200
M. Quillet, concierge, depuis le 1 ^{er} octobre 1931	1.097 ^f .20 + 200
M. Boistard, préposé au nettoyage des classes, depuis le 1 ^{er} mai 1936	933 + 187...

Ces crédits sont pris dans le complément de crédit parté au budget supplémentaire pour traitement du secrétaire et des employés de l'administration.

Cantonniers de la voirie urbaine

M. Janot François, chef cantonnier, depuis le 1 ^{er} juillet 1936,	1.218 ^f .70 + 200
M. Lachenf Roger, cantonnier depuis le 15 ^{me} février 1937	1.034 ^f .20 + 200
M. Renaud Robert, " " le 1 ^{er} février 1937	1.034 ^f .20 + 200
M. Lambert Albert " " le 1 ^{er} février 1937	1.034 ^f .20 + 200
M. Dache' Arthur, auxiliaire temporaire	976.50 + 193.80
M. Buisson Auguste d ^e	976.50 + 193.80
M. Bouraud Louis d ^e	976.50 + 193.80

Le crédit pris au budget supplémentaire de 1941 est suffisant pour couvrir ces augmentations.

Cantonnier du Service vicinal

M. Boëte, depuis le 18 aout 1941	976.50 + 193.80
<u>Femme de Service à l'école maternelle</u>	
Mme Carlu, depuis Septembre 1946	698 ^f .50 + 189 ^f .70

Crédit pris au budget supplémentaire.

Gardien et Entretien du Cimetière

M. Berthelot, depuis le 1 ^{er} Octobre 1940	550 + 110.
à partir du 1 ^{er} Septembre, M. Berthelot effectuera le même service que les cantonniers et recevra un salaire mensuel de 976.50 + 193.80	
Credits pris au budget supplémentaire.	

Monsieur le Maire expose au Conseil que par suite des mesures de rationnement, il est nécessaire d'établir un service supplémentaire, et de prendre provisoirement les employés suivants :

1 employé permanent pour diriger le service des cartes d'alimentation, au salaire journalier de 45 francs.

2 aides permanentes, et un nombre variable de personnes

audouiné le 29 Nov. 1941

audouiné le 10 Oct 1941

audouiné le 10 dec 1941

Employés supplémentaires

Proviseurs

6 Nov

Reprise

pendant la durée des distributions, au salaire journalier de 35 francs.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager ces employés, et décide d'inscrire le crédit nécessaire au budget supplémentaire comme complément de crédit à l'article 1 du budget primitif.

M. le Maire donne lecture de la circulaire de Monsieur le préfet en date du 7 juillet, donnant les barèmes maxima, des frais de représentation à allouer aux Maires.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer ces frais de 10.800 francs à 20.000 francs par an, en faveur de M. Berini, à partir du 25 Avril 1941, date de sa nomination, et d'inscrire le complément de crédit nécessaire au budget supplémentaire.

Le Conseil décide d'allouer une indemnité de logement à M. Barau, instituteur à l'école des garçons, depuis le 15 Mars 1941 et d'inscrire un complément de crédit au budget.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse interdépartementale des assurances sociales, du 31 Avril 1941, relative à l'allocation versée aux Secrétaires de Mairie, faisant fonction d'agents locaux.

Le Conseil considérant que cette allocation était perçue auparavant directement par la Secrétaire de Mairie, et qu'elle représente la retribution d'un travail supplémentaire.

Décide le reversement à la Secrétaire de la Mairie, du montant annuel de cette allocation, soit 565 francs.

Monsieur Plessis propose, en vertu de la loi promulguée au Journal Officiel, le 29 Janvier 1941, que la commune verse une subvention à l'Ecole libre de l'Uphelinat Ste Suzanne, pour dépenses d'éclairage de chauffage et de fournitures scolaires.

Le Conseil décide d'attendre la demande de l'établissement suivante.

Le Budget supplémentaire de 1941, est arrêté ainsi qu'il suit à l'unanimité : Recettes :

Excédent de l'exercice 1940, dont 142.521,32 provenant de la vicinalité....	602.847,40
Allocation de la caisse interdépartementale des assurances sociales	565.-
Subvention du Val Lézé pour canalisation d'eau.....	5.079,25
Reversement de la Société des auteurs, trop perçu sur droits REVERSEMENT de " POUJON, essence fournie par la commune pour enlèvement des ordures	55,40
Produit des repas réchauffés à la cantine	156,90
Redevance Sud-Lumière 1940.-.....	1.500,-
Redevance RICHARD, concration eau au presbytère.....	9.751,-
Atribution fonds communs vicinaux et ruraux.....	37,-
Restes à recouvrer vente de gadoles.....	11.084,-
Restes à recouvrer Redevance Lorin chemin rural 15 1940	1.400,-
	8.683,-
	3.500,-
Frais de pompage Lorin 1938.....	14.500,-
Reste à recouvrer, service incendie Sacay 1937.....	1.209,25
Encaissement du legs Vasseur.....	25.000,-
Remboursement Abadie, avance sur fournitures scolaires	400,-
Produit revenant à la commune sur le montant des licences municipales sur les débits de boissons.....	0.000,-
Reversement Syndicat Vellenois 1940 (échappé couvert)	3.000,-
	3.000,-
Total des Recettes :	699.591,20

DÉPENSES

Restes à payer pour travaux av St-Laurent, honoraires	20.000,-
" travaux rue du Pont de Pierre, et honor.	11.500,-
" Réfection au Pont de l'Yvette.....	40.000,-
" Bioulac fournitures de charbon.....	13.252,-
" Sté Lyonnaise canal, eau rte de Chartres	25.042,-
" " Morisier Noir	18.867,30
" Charzat fournitures scolaires	17.170,-
" Réparation médaille Archangé	87,-
" Subvention lotissement 1940.....	8.683,-
" 1939.....	8.683,-
" Gabriel, travaux C.V.O.....	2.215,28
A réserver pour égouts de la rue Bossuet.....	25.000,-
Emploi des plus valus d'emprunt pour restes à payer sur annuités d'emprunt.....	14.553,02

Augmentations de crédits :

Traitements du Secrétaire et des Employés de l'adminis.	50.000,-
Allocations familiales	8.500,-
Assurances Sociales.....	5.000,-
Frais de représentation du Maire, du 25 avril au 31 déc.	6.335,-
Frais de bureau	2.000,-
Abonnement à diverses publications administratives	650,-
Assurances des sapeurs pompiers.....	500,-
Impôts et contributions.....	4.000,-
Traitements des gardes du cimetière	3.000,-
Assurances sociales gardes du cimetière.....	240,-
Entretien du cimetière	2.000,-
Goudronnage des chaussées	80.000,-
Trousseaux de maternité	1.000,-
Entretien des rues	80.000,-
Entretien des fontaines	1.000,-
Complément entretien des C.V.O.....	151.390,04
Indemnité de logement des instituteurs (M. Barrau)...	1.200,-
Salaire de l'aide de l'Ecole Maternelle.....	1.000,-
Assurances Sociales.....	180,-
Entretien des Ecoles Publiques	25.000,-
Chauffage et éclairage des classes	10.000,-
Dépenses imprévues.....	2.160,02
Reversement au Secrétaire de l'allocation des A.S.	565,-
Frais d'assiette et de perception des combustibles	
liquides en 1940.....	
Achat de rente, legs Vasseur	459,-
Dû à Ville de Paris, fournitures scolaires Abadie...	24.997,50
Frais d'inhumation indigents	400,-
Travaux de raccordement au puits artésien.....	1.000,-
Indemnité à M. ROUSSEY.....	25.000,-
Indemnité à M. ROBIN.....	800,-
Fonctionnement des dispensaires antituberculeux	500,-
	4.275,04

Total des dépenses

~~699.594,20~~

Off. le Maire Le Conseil autorise Monsieur le Maire à traiter avec Monsieur Bioulac, pour la fourniture de charbon de l'hiver 1941-1942.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à traiter avec les fournisseurs faisant les meilleures conditions pour les fournitures scolaires 1941-1942.

Une étude sera faite en 1942 pour revenir aux dispositions prises par le Conseil Municipal en 1938.

Le Conseil autorise M. le Maire à louer le Marché de M. Benoist, pour l'enlèvement des ordures, jusqu'au 31 décembre 1941, dans les mêmes conditions.

La commission des travaux étudiera le cahier des charges

fourniture de charbon

1941-1942

Envoyé le 6 Septembre 1941

fourniture scolaires

1941-1942

Envoyé le 6 Septembre 1941

Enlèvement des ordures

ménagères

Envoyé le 6 Septembre 1941

13 Septembre 1941

de la prochaine adjudication.

Le Conseil décide à l'unanimité de porter de 100 à 150 francs par mois, l'indemnité au porteur de dépêches, le crédit prévu au budget primitif étant suffisant pour couvrir cette augmentation.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 30 avril, signalant qu'il serait nécessaire d'élargir le front du Moulin de Lozère et demandant la participation de la commune d'Orsay.

Le Conseil renvoie cette question à l'étude de la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 16 Juillet 1941, signalant que la commune de Villebon, contrairement à la décision de son Conseil Municipal du 14 décembre 1940, n'accepte plus la participation de 5.000 francs dans les travaux du Chemin de la Butte-Sainte-Catherine, comme condition à sa participation dans les travaux de réfection de la rue Mademoiselle.

Le Conseil renvoie cette question à la commission des Chemins et Travaux.

M. le Maire donne lecture des propositions de M. l'Ingénieur Koenig en date du 1^{er} Juillet 1941, pour la réfection de l'Avenue St Laurent.

Le Conseil renvoie cette affaire à l'étude de la Commission des Travaux et Chemins.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le préfet en date du 21 Mai, relative au numérotage des Immeubles. Le Conseil renvoie cette question à la commission des Chemins.

Suivant la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 10 Juin 1941, le Conseil fixe aux tarifs suivants les indemnités de Sapeurs Pompiers surveillance des Sapeurs Pompiers :

Surveillance de jour : 15 francs par homme
" de nuit : 35 francs par homme.

H à partir du 1^{er} Septembre 1941.

M. le Maire dépose sur le bureau une demande de permis de construire de Monsieur Roussi, à l'intersection de la R.N. 446 et de l'Avenue d'Orsay.

Le Conseil renvoie cette demande à l'étude de la commission des chemins.

Le Conseil vote l'allocation du 1/10^e du receveur, à Monsieur Roussel, du 1^{er} au 30 Juin 1941, période pendant laquelle il a remplacé le Receveur municipal.

Le Conseil établit ainsi qu'il suit, la liste de proposition de la commission communale des Impôts directs.

Augmentation de l'Indemnité au porteur de dépêches ^{Nov. 1941}

Élargissement du front du Moulin de Lozère

Vote en viabilité de la Rue Mademoiselle

Réfection de l'Avenue St Laurent

Numérotage des Immeubles

Indemnité pour le service de Surveillance des Sapeurs Pompiers

6 Sept

^{H1}

2 Oct

^{H2}

Demande de permis de construire Roussi

1/10^e de Traitemen du Receveur ^{Sept}

Commission Communale des Impôts directs

Première liste. Titulaires.

- M. Chartier Théophile, cultivateur, Rte de Montlhéry
 M. Dupré Marcel, agriculteur, ferme de Courtabœuf
 M. Vilain Prosper, rentier, 88 rue de Lozère.
 M. Bertrand Emile, rentier, 38 rue de Versailles.
 M. Cullerodier Gustave, rentier, 9 rue de Versailles
 M. Vautz Gérard, pharmacien, 10 rue de Montlhéry.
M. Lambert, agriculteur à Palaiseau (Seine et Oise)
Suppléants.

- 6 Septembre*
 M. Cadot Louis, rentier, 9 Rue Bourdier
 M. Bignon Maurice, propriétaire, 7 rue de Versailles
 M. Favre Maxime, destinataire, 30 bis Rue Archange
 M. Lerouie Louis, charbonnier, 10 rue de Paris
 M. Mercier à Bures sur Yvette
 M. Guif Emile, ancien négociant, 32 avenue du M^l. Joffre

Deuxième liste. Titulaires.

- M. Gauthé Jules, géomètre, 9 Rue de Versailles
 M. Guillemaud Georges, cultivateur, fond du Guichet
 M. Courtin Félix, rentier, 1 Rue des Sources
 M. Chaumont James, secrétaire, 5 Rue Fénelon
 M. Binau Varilla, propriétaire, Château de Launay
 M. Bouverain, agriculteur à St Jean de Beauregard
Suppléant

- M. Leroux François, 13 rue Bourdier, commerçant
 M. Moreau Marion, commerçant, Rue des Sources
 M. Thomas Moïse, géomètre, 6 Rue de Versailles
 M. Buttier Henri, cultivateur, 63 rue de Versailles
 M. Montanglant Georges, entrepreneur de couverture, rue des
 Villas Naudé

M. Laureau, agriculteur à Saclay.

Tarifs du fossoyeur M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^l. Fauvet, fossoyeur, demandant le relevément des tarifs de creusement de fosses, qui est actuellement de 30 francs pour les indigents, de 40 francs pour les adultes et 55 francs pour creusement supplémentaire.

Le Conseil après en avoir délibéré décide les tarifs suivants
 50 francs pour les indigents, à la charge de la commune
 70 francs pour les adultes, à la charge des familles
 50 francs pour creusement supplémentaire

à compter du 1^{er} octobre 1941, à la charge des familles

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Penteanteau chemin de la Gaillière, en date du 25 Mai 1941, demandant la

demande Penteanteau

prose de protection pour l'électricité et l'installation d'une canalisation d'eau jusqu'à sa porte.

Le Conseil renvoie cette demande à la commission des Chemins et travaux.

Prolongation de l'avenue de l'Épi d'Or

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Parisienne Urbaine et Foncière, demandant l'autorisation de prolonger l'avenue de l'Épi d'Or. Le Conseil renvoie cette demande à la commission des Chemins et Travaux.

Lettre Salon

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Salon, adjudicataire des travaux d'électricité pour l'entretien des Bâtiments Communaux dans laquelle il donne sa démission.

Le Conseil décide qu'il ne saurait accepter cette démission, et qu'en cas de non exécution, les travaux seront mis en régie aux frais de M^r Salon.

Concession du Marché

M. le Maire donne lecture de la lettre de M^r Revouf, en date du 19 aout 1941, résiliant le contrat de concession du Marché Couvert, au 30 Septembre 1941, conformément à l'avenant du 25 Mars 1941, ainsi que de la lettre adressée à M^r Revouf, le 26 aout pour lui demander des précisions.

Le Conseil décide d'attendre la réponse de M^r Revouf.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de transformation des bureaux de la Mairie, nécessité par l'accroissement des services.

Le Conseil renvoie ce dossier à la commission des Travaux.

Assistance médicale gratuite

18 demandes admises, 3 refus.

Assistance aux femmes en couches

- 2 admissions, 1 refus.

Assistance aux vieillards

- 1 demande pour hospitalisation, admise.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

D. Delbœuf

docteur

G. Guillotin

dever

Chauvet

D. Morvaux

Levavasseur

Levy

J. Dubois

Tardieu

Levy

Levy

Le 22 Septembre 1941

Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 23 Sept 1941 en séance publique extraordinaire à la Mairie d'Alfort à 15^h à l'effet d'y délivrer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire

Réunion du 27 septembre 1941

Le vingt sept septembre mil neuf cent quarante et un, quinze heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bénin, Maire d'Orsay.

Étaient présents :

M. M. Bénin, Maire, Monsanglant, Demouchy, adjoint, Alois, Buart, Chaumont, Delbès, Guillomard, Guif, Hennegrasse, Jacquet, Saugière, Leroux, Lambertie.

Excusés : Mme Boulle, M. M. Beiss, Dupré, Plessis, De Cixier

Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Hennegrasse, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adapté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Revouf en date du 2 septembre 1941 faisant suite à une autre lettre du 19 aout 1941.

Après examen et débat, le Conseil prend acte de la résolution de M. Revouf en date du 2 septembre 1941 concernant la concession de l'exploitation du Marché Couvert et décide d'accepter cette résolution à dater du 30 septembre 1941.

Comme suite, il autorise Monsieur le Maire à accepter les propositions de M. Revouf pour l'exploitation du dit marché par contrat d'exploitation aux conditions suivantes :

Durée du contrat = 3 mois à dater du 1^{er} octobre 1941, renouvelable après préavis d'un mois à la volonté des deux parties contractantes.

Conditions - Les conditions d'exploitation seront basées sur les clauses générales du cahier des charges en vigueur au 30 septembre en ce qui concerne

1^o article 12, 13 et 14. Surveillance générale.

2^o " 15 - nettoyage

3^o " 16 - Matériel

4^o " 17 - Tarif des places

5^o " 18 - Stationnement et déchargement.

Redevance . Versement mensuel du produit brut des Recettes au Receveur Municipal.

Monsieur le Maire prendra toutes dispositions utiles pour le contrôle des Recettes.

Il sera alors alloué au concessionnaire 25% du montant brut des Recettes.

En application de l'article 16 du cahier des charges il

Sera fait un inventaire du Matériel à la fin de la concession en cours, c'est à dire le 30 septembre.

Assistance aux vieillards infirmes et incurables

29 - 9 1941

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 18 septembre, demandant l'accord du Conseil Municipal sur le relèvement du taux théorique de l'allocation d'assistance aux vieillards actuellement en vigueur dans la commune, majoré de 60 francs.

Le conseil décide à l'unanimité, le relèvement de ce taux.

Service des cartes d'alimentation

29 - 9 1941

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet en date du 18 septembre 1941, demandant au Conseil Municipal de préciser le montant de la dépense envisagée pour le service de distribution des cartes d'alimentation.

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit, le crédit nécessaire.

1 employé permanent à 45 francs par jour, soit environ. par an	15.000.-
2 employés permanents à 35 francs par jour	24.000
8 employés, 10 jours par mois à 35 francs par jour	35.000
	<u>Total</u>
	74.000

Sont pour la période du 1 Mai au 31 décembre 1941, 45.000 francs.
Il est expliqué qu'avant le 1^{er} Mai 1941, le Service a été assuré par les employés de la Mairie et des personnes bénévoles.

Passoirfeur

M. le Maire donne lecture d'une lettre du registre des promesses funèbres, en date du 19 septembre 1941, concernant le passoirfeur. Le Conseil après en avoir délibéré, charge M. le Maire de passer un contrat avec celui-ci, afin que la situation vis à vis de la commune soit bien arrêtée.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal des commissions des chemins et travaux, des 6 et 9 septembre 1941.

La chaussée, notamment dans la partie comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et l'avenue Parrot est défoncée en plusieurs endroits. Il est indispensable de remédier à cette situation avant l'hiver. Si l'emulsion ne peut être obtenue, rien ne s'oppose à ce que les trous soient bouchés en macadam ordinaire c'est à dire, cailloux de pays de petit calibre agrégés avec du sable de plaine, le tout soigneusement piétiné et arrosé si nécessaire. Il s'agit d'un travail d'entretien qui peut être exécuté par les cantonniers. Le Conseil adopte le rapport de la commission.

En raison de la largeur de la chaussée, le conseil délibère et invite M. le Maire à prendre un arrêté interdisant l'accès de cette voie aux véhicules d'un poids en charge égal ou supérieur à 5 tonnes.

Le Conseil considère que les accords antérieurs avec la commune de Villebon ayant été réalisés, il n'y a pas lieu de

Commission des travaux

Avenue St Laurent

Chemin de la Butte St Catherine

revenir sur la question.

Rue Mademoiselle

La commission propose au Conseil de participer pour moitié de la dépense aux travaux de mise en état de viabilité de cette rue, entre la route nationale et la limite du territoire de Palaiseau, étant entendu que l'étude de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales et ménagères jusqu'à l'affette devra faire l'objet d'une première étude.

Pont sur l'affette

La commission reconnaît la nécessité d'un élargissement du pont, tant au point de vue de la circulation que pour l'évacuation des eaux. Elle propose au conseil de décider une participation de principe. Elle demande que des délégués des Conseils Municipaux des trois communes intéressées se réunissent pour envisager une étude plus complète du travail à exécuter.

Le Conseil après avoir délibéré sur ces deux questions, est d'avis de demander aux communes de Villebon et Palaiseau, la désignation de délégués pour une conférence intercommunale, et délegué M. Leroux, Dellez, Chaumont et Guif pour la commune d'Orsay.

Afin de supprimer les causes d'inondation, le Conseil décide de demander au Service hydrographique la création d'un déversoir contournant le barrage du Moulin de Lozère.

La commission propose que l'entrepreneur soit invité à remanier le pavage à l'endroit où la canalisation traverse la chaussée entre les deux bouches d'égout. Elle est d'avis qu'il y aurait lieu ensuite de financer la réception définitive, en déduisant du décompte définitif, le montant de la pate sur mortier de ciment, qui n'a pas été faite.

Le Conseil accepte cette proposition.

La commission constate l'urgence qu'il y a pour la commune à curer le ruisseau entre la Rue du Brusson et le lavoir de Libernon. Les terres et cailloux provenant de ce travail seraient utilisés pour combler les ravins de la Rue Bassuet. Le Conseil accepte cette proposition.

Demande Pentecouteau - La maison de M. Pentecouteau est isolée, l'installation aux frais de la commune des canalisations d'eau et d'électricité à prendre rue Marc Godard entraînerait une dépense qui ne pourrait être envisagée que pour un certain nombre d'habitations. Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de M. Pentecouteau.

Le Conseil est d'avis que le lavoir situé à proximité du pont de chemin de fer soit entretenu en bon état.

Barrage du Moulin de Lozère

Rue du Pont de pierres

Ruisseau du Guichet et Rue Bassuet

Chemin de la Gouttière

Lavoir de Libernon

Chemin de Corbeville

- réclamation de M^r Joubin. A la suite d'une réclamation de M^r Joubin, les cantonniers ont procédé à quelques travaux d'entretien sur le chemin. M^r Joubin reconnaît l'existence d'une servitude d'écoulement des eaux du côté droit en descendant le chemin, mais insiste pour que les eaux provenant du côté gauche, ne se déversent plus sur sa propriété.

La commission constate la nécessité et l'urgence de la réfection de la canalisation d'égout. La tranchée ouverte depuis plusieurs mois dans l'axe de la chaussée présente un danger pour la circulation et en cas de fortes pluies, pourrait être la cause de dégâts considérables.

M^r le Maire expose qu'un bon matériau a été demandé au service de répartition des ciments de la Préfecture. Le Conseil décide de mettre M^r Poirier, entrepreneur de maçonnerie en demeure de terminer les travaux.

demande de la Société Parisienne Urbaine et Foncière. La commission est d'avis que rien ne s'oppose à l'exécution de ce projet, sous réserve de tenir compte du prolongement de la rue de la Ferme et de l'avenue des Hirondelles qui, actuellement se termine en impasse. La commission propose que les modifications nécessaires soient apportées, au plan d'aménagement communal.

La commission propose de supprimer l'opération N° 44 du plan d'aménagement entre la route nationale N° 446 et l'avenue des Bleus ainsi que l'espace libre situé à son extrémité Est.

Le carrefour de la R. N. 446, du chemin départemental N° 118 et du chemin vicinal ordinaire N° 3 fera l'objet d'une étude et d'une modification au plan d'aménagement.

La commission propose de supprimer sur le plan d'aménagement l'opération N° 47 comprise entre le chemin de la Cyprière et la ferme du Grand Tivier. Le Conseil est d'avis que ces trois questions doivent faire l'étude d'une proposition de modification du plan d'aménagement de la commune.

M^r le Maire donne connaissance du devis définitif et plan de transformation des bureaux de la Mairie, dont le montant est de 50.000 francs environ. Cette transformation nécessite la désaffection de deux logements d'institutrices, pour y installer le logement de l'apariteur, le bureau de la perception devant être transféré dans le logement actuel de cet employé.

Le Conseil décide de recourir à l'adjudication et vote un crédit de 50.000 francs à prendre sur le budget de 1941, soit 25.000 francs qui seront désaffectés, sur le crédit pour entretien des rues et 25.000 francs sur le crédit

Avenue St Jean de Beauregard

Prolongement de l'Avenue de l'Epi d'Or

Demande de permis de construire Raoult à l'angle de l'Avenue d'Orsay.

Demande de permis de construire de M. Blejean

Transformation des bureaux de la Mairie

15- Oct 1941
18- Dec 1941

pour goudronnage de chaussées, les circonstances actuelles ne permettant pas d'utiliser entièrement les crédits de ces articles.

Le Conseil s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au versement d'une indemnité de logement aux deux institutrices. La date de l'adjudication sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épure, la séance est levée à 19^h15.

A list of names is crossed out with a large red X. Handwritten signatures are placed above the list:

- Delbos
- Guilleminot
- Verrier
- Houssay
- Alphonse
- G. Monsaig Pautz
- Demangeot
- Vaudreuil
- G. Vassalot
- Haenratty

Le 21 Octobre 1941.

Convocation du Conseil Municipal pour le 26 octobre 1941, en séance publique extraordinaire à la Mairie d'Orsay à 10^h, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Verrey

Reunion du 26 Octobre 1941

Le vingt six octobre mil neuf cent quarante et un, à dix heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benin, Maire d'Orsay.

Etaient présents :

M. Benin, Maire, Monsaiglant, Demouchy, adjoints Beix, Buart, Mme Bouille, M. Chaumont, Clupé, Delbos, Hennegrau, Jacquet-Lagrize, Lerause, Lambertie, Guilleminot, Plessis, Dr Tissier. Absents excusés : M. Calos et Guy.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrau, lequel, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie qui, après un exposé de la situation de l'hôpital, dans lequel il fait ressortir le manque de comptabilité matérielle et l'importance des restes à recouvrer et à parer, donne lecture du compte administratif pour 1940, qui

Compte rendu administratif et budget de l'hôpital

Envoyé le 28. 10. 1941

Reçu le

19